



CVE EQUIMETH

COMPTE-RENDU DU COMITE DE SUIVI ET D'INFORMATION N°7

19 OCTOBRE 2023

À MORET-LOING-ET-ORVANNE, SEINE-ET-MARNE



Compte-rendu rédigé par Quelia (mandatée par CVE)



Synthèse

17 personnes ont participé au comité de suivi et d'information (voir p. 3).

Apports du comité de suivi

Activité du site

Au cours du 2^{ème} semestre 2023, le méthaniseur Equimeth a produit :

- 7,4 GWh de biométhane pour un débit d'injection moyen de 235 Nm³/h de biométhane. L'équivalent des besoins énergétiques de 4000 foyers
- 300 tonnes d'engrais solides
- 6500 m³ d'engrais liquide

Trois raisons majeures expliquent des variations de production au cours de cette période : les fortes températures de l'été (canicule), la maintenance des équipements, la qualité des matières valorisées. (Voir détails page 5)

CVE Equimeth s'est engagé dans des démarches obligatoires et volontaires pour améliorer la qualité de son unité de méthanisation et œuvre pour mettre en place les bonnes pratiques répondant à la réglementation RED II et la démarche « Contrat de progrès ».

Approvisionnement en matières organiques

CVE affirme se concentrer sur une réduction des distances d'approvisionnement en matières méthanisables en travaillant avec des fournisseurs locaux et en multipliant les points de collecte. Il y a une réelle volonté de tisser un réseau au plus près du site d'implantation en conservant cette exigence sur la qualité. (Voir détails page 6)

Maitrise de l'environnement olfactif

CVE prend l'engagement de proposer plusieurs mesures qui seront mises en œuvre au cours des prochaines semaines puis présentées lors de la prochaine réunion du comité de suivi. Ces initiatives incluent :

- La programmation d'une visite de l'association AZAMO sur le site de CVE Equimeth dès que possible
- La réalisation d'une enquête pour évaluer comment les habitants du voisinage perçoivent ces odeurs
- L'identification des points de transfert et de stockage de matière organique susceptibles de causer des émissions d'odeurs, dans le but d'explorer collectivement des solutions potentielles.

(Voir détails p.7-9)

Les autres enjeux environnementaux

Il est nécessaire d'engager une discussion sur les questions liées à la gestion de la ressource en eau, à l'intégration dans le paysage et à la mobilité afin de mieux comprendre la position de CVE sur ces enjeux.

Campagnes d'épandage et témoignage d'un agriculteur

Le dialogue avec les agriculteurs est essentiel pour ajuster la fertilisation en fonction des besoins. Pour tous les bénéfices qu'il offre (économique, organisationnel et écologique), les agriculteurs expriment un intérêt accru pour ce type d'engrais naturel organique. (Voir détails p.12-14)

Information et dialogue

La date du prochain comité de suivi est fixée au **jeudi 7 mars 2024 à 17h30**.

CVE est disponible à tout moment et invite toute personne ayant une remarque ou question à s'adresser directement à l'équipe d'exploitation à la nouvelle adresse mail dédiée au projet :

equimeth@cvegroup.com

Table des matières		☛ Témoignage d'un agriculteur..... 13
Synthèse..... 1		Prochaines étapes..... 14
Apports du comité de suivi.....1		Contact 14
Information et dialogue.....1		
Participants et participantes 3		
Introduction 4		
Rapport d'activité..... 5		
☛ La production de CVE Equimeth depuis le dernier comité		
de suivi 5		
Raisons associées à ses fluctuations.....5		
Décalage entre les attentes et la réalité Erreur ! Signet non défini.		
☛ Des démarches obligatoires et volontaires..... 6		
La directive européenne RED II.....6		
La démarche Contrat de progrès.....6		
Panorama des matières organiques valorisées et perspectives d'évolution du gisement..... 6		
Précisions sur les CIVE (culture à vocation énergétique).....7		
Maitrise des enjeux environnementaux 7		
☛ État des lieux des nuisances olfactives 7		
Odeurs liées au stockage de la luzerne.....7		
Environnement olfactif sur site7		
Dispositifs de signalements.....8		
☛ Valorisation du CO ₂ 9		
☛ Insertion paysagère de l'unité 11		
Campagne de fertilisation réalisées..... 12		
☛ Les campagnes d'engrais liquides en 2023 12		
☛ La campagne d'engrais solide 13		

Participants et participantes

17 personnes étaient présentes à la réunion du comité de suivi et d'information n°6.

Collectivités territoriales

Moret-Loing-et-Orvanne

Dikran ZAKEOSSIAN, Maire de Moret-Loing-Sur-Orvanne

Olivier THEOT, conseiller municipal délégué aux actions de démocratie locale MLO et Adjoint au maire, commune déléguée Écuelles

Marc ATLAN, Conseiller municipal

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Philippe DESVIGNES, vice-président délégué au développement économique

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Rémi COQUILLE, Chargé de mission biométhane et transition énergétique

Organismes environnementaux

Eau de Paris

Léa LIGONNIERE, Chargée de mission Agriculture et Territoire

France Nature Environnement

Bernard BRUNEAU, Président

Associations locales

Joëlle MANIGHETTI, habitante, représentante du comité citoyen MLO

Sébastien DE WULF, Responsable de site Dépolia et représentant de l'association AZAMO

Stanislas NÖSPERGER, représentant de « Ça nous regarde tous »

Jean-Louis BARBIER, habitant, représentant du comité citoyen MLO

Jean-Marc JUD, Habitant, représentant du comité citoyen MLO

Acteurs agricoles

Pierre BILLARD, Agriculteur

CVE

Anthony BREMOND, Responsable QHSE Biogaz

Jérôme CHARMANT, Directeur exploitation

Éric ZILLIOX, Responsable activité Regener

Quelia

Constant DELATTE, Concertant

Ismaël MEDDAHI, Concertant

Personnes excusées

Véronique ALLPORT, Habitante, Moret-Loing-et-Orvanne

Fabrice COLSON, Espace graphic

Séverine DUCOTTET, Chargée de mission Biomasse-énergie, Conseil régional d'Ile de France

Introduction

M. Zakeossian, maire de de Moret-Loing-et-Orvanne, accueille l'ensemble des participants. Comme en témoigne ce 7^{ème} comité de suivi, il salue CVE pour sa transparence et sa volonté de continuer le dialogue avec les acteurs locaux.

Ordre du jour

- Introduction
- Rapport d'activité
- Visite de l'association AZAMO (entreprises riveraines)
- Utilisation du biogaz pour mobilité territoire
- Insertion paysagère
- Campagne d'épandage été/automne 2023
- Témoignage d'un agriculteur
- Questions et échanges



Contrat de progrès - Comité de suivi - 19/10/2023

Retour sur la précédente réunion

Sixième réunion du comité d'information et de suivi



Précédent comité de suivi le **24 mai 2023**

Publication du compte-rendu du comité d'information dans la section « actualité » sur le site internet du projet

<https://equimeth.cvegroup.com/agenda/compte-rendu-comite-suivi-information-6/>



Contrat de progrès - Comité de suivi - 19/10/2023

Comité de suivi du 24/05/2023

Les sujets à aborder

Compte-rendu – Comité de suivi et d'information n°6 – 24 mai 2023

Synthèse
20 personnes ont participé au comité de suivi et d'information (voir liste page 3).

Apports du comité de suivi

Rapport d'activité
Au cours du 1^{er} semestre 2023, le méthaniseur a produit 8,5 GWh pour un coût d'injection moyen de 249€/MWh de biométhane. 300 tonnes d'engrais solides ont été produites ainsi que 6500 m³ d'engrais liquide.

Faits marquants
CVE Equimeth a vendu pour la première fois un excédent de production de biométhane au prix du marché. Cette nouvelle est révélatrice d'une production optimale.
Les bonnes pratiques sur le site ont été soulignées par un Audit de l'assureur au début de l'année. De plus, la prévention et la sécurité sur site se sont renforcées. CVE Equimeth a reçu la visite des pompiers afin de réaliser un exercice.
Enfin, CVE Equimeth s'est vu restituer le contrat de progrès mené par GRDF visant à harmoniser et mutualiser les bonnes pratiques sur la méthanisation (voir détails p.6).

Environnement objectif
Suite à un incident technique, un système de sur ventilation du ciel gazeux du stockeur a été mis en place afin d'éviter la concentration d'odeurs (voir détails p.6).

Décarbonnement
En 2022, CVE rachète la société Écovalm, spécialisée dans la collecte de biodéchets. Cette acquisition permet à CVE de devenir plus indépendant en intégrant une brique « mélièr » additionnelle à l'entreprise. L'unité CVE Equimeth a acquis une nouvelle parcelle permettant la construction d'un futur déconditionneur (voir détails p.7 à 10).

Production d'hydrogène
Sur cette même parcelle est envisagée la production d'hydrogène sous réserve de validation de la faisabilité (voir détails p.11).

Bilan carbone
CVE doit répondre à la directive européenne RED II afin de prouver la durabilité de ses ressources et de justifier de leurs émissions de CO₂. La certification conditionne le sort auquel le biométhane est vendu (voir détails p.11 à 12).

La ressource en eau
Aucune eau ne sort de l'unité. L'eau propre est essentiellement utilisée pour le lavage d'équipement, des camions et de voies.

Plan d'épandage
Plusieurs campagnes de fertilisation ont été réalisées depuis 2022. Le dialogue avec les agriculteurs se poursuit pour adapter la fertilisation au mieux (voir détails p.14 à 16).

Information et dialogue
CVE est disponible à tout moment et invite toute personne ayant une remarque ou question à s'adresser directement à l'équipe d'opération à la nouvelle adresse mail dédiée au projet : equimeth@cvegroup.com

Deux sujets n'ont pas pu être abordés lors du 6^{ème} comité de suivi :

- L'insertion paysagère
- La mobilité dans le territoire

Des éléments seront fournis sur ces deux sujets lors de la prochaine rencontre.

Contrat de progrès - Comité de suivi - 19/10/2023

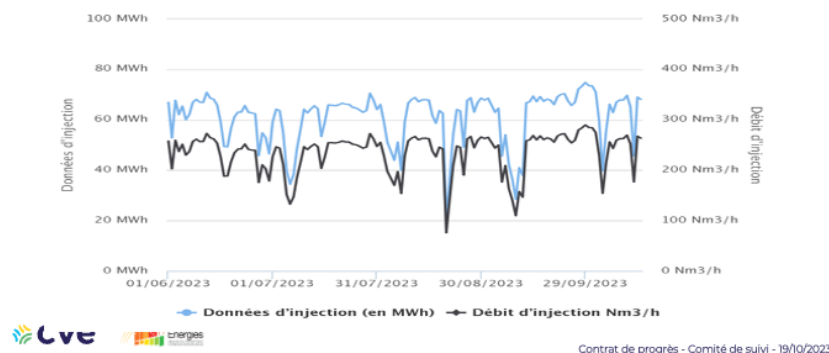
M. Delatte, Quelia, précise qu'au regard des éléments à disposition, la mobilité fera l'objet d'une attention particulière au prochain comité.

Rapport d'activité

➔ La production de CVE Equimeth depuis le dernier comité de suivi

Rapport d'activité

Activité CVE Equimeth – Quelques chiffres depuis le dernier comité



M. Charmant, CVE, explique que l'activité de CVE Equimeth a trouvé son rythme de croisière. A ce jour, 235 Nm³/h en moyenne sont injectés chaque heure directement dans le réseau de gaz local, permettant de répondre à l'équivalent des besoins énergétiques de 4000 foyers.

Quelques fluctuations de production

Bien qu'il s'estime satisfait de la productivité affichée, la production d'énergie a connu quelques brèves variations pendant la période estivale. M. Charmant précise que quelques ajustements peuvent être réalisés pour atteindre 265 Nm³/h.

En réponse à la question de M. Zakeossian sur les facteurs à l'origine de ces fluctuations de production, CVE explique que cela est lié à :

- ❑ Des difficultés pour évacuer l'excès de chaleur en raison de températures extérieures trop élevées en été 2023. Pour résoudre ce problème, CVE envisage d'investir dans un aéroréfrigérant qui permettra de dissiper l'énergie thermique interne vers l'extérieur.
- ❑ Des interruptions pour la maintenance des équipements, avec un temps de fonctionnement de réserve estimé à 2-3 heures
- ❑ La qualité des intrants. Les éléments indésirables (ex : le verre), ont le potentiel d'endommager les pompes de transfert, ce qui peut entraîner l'arrêt de la production. M. Charmant souligne que pour anticiper de tels imprévus, une marge de sécurité avait été établie. Néanmoins, il ne prévoyait pas que le remplacement des pompes serait aussi fréquent. Cette problématique découle en grande partie du fait que certaines entreprises ne réalisent pas un tri à la source suffisamment rigoureux. La réglementation ICPE, tend à être plus exigeante concernant la quantité d'indésirables présents dans les matières destinées à être valorisées.

À ce sujet, M. Zakeossian fait part d'un projet en cours avec le SMICTOM visant à élaborer de nouveaux systèmes de collecte et de tri adaptés à la filière

➔ Des démarches obligatoires et volontaires

Rapport d'activité

Faits marquants d'exploitation

- **Certifications RED2 de l'unité**
- **Changement de la cuve de filtration COV**
- **Maintenance des agitateurs des cuves**

2nd semestre 2023

- Production moyenne depuis 2023 de
- 235 m³/H, soit l'équivalent de 7,4 GWh produits

Analyses d'émissions
diffuses par CH₄
Process

Contrôle annuel
électrique et incendie
de l'unité

Inspection DREAL
(actions en cours
suite visite)

 
Contrat de progrès - Comité de suivi - 19/10/2023

La directive européenne RED II

M. Charmant indique l'engagement volontaire de CVE Equimeth pour répondre à la directive européenne RED II qui vérifie la durabilité de la biomasse valorisée et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La démarche Contrat de progrès

M. Delatte indique que CVE Equimeth a adhéré au programme volontaire "Contrat de Progrès", qui a pour objectif de suivre la performance et le respect de la réglementation du site. Des recommandations ont été émises dans divers domaines, et un plan d'actions est en cours de mise en œuvre. Une présentation des résultats au prochain comité de suivi est prévue.

Rapport d'activité

Activité CVE Equimeth – Contrat de progrès

- **Démarche volontaire** qui vise à accompagner les volontaires dans l'amélioration de la qualité d'exploitation de leur installation de méthanisation
- **Plusieurs thématiques complémentaires** : sécurité du site, performance technique et environnementale, économie circulaire, communication
- Plusieurs actions à mettre en œuvre



Contrat de progrès - Comité de suivi - 19/10/2023

Panorama des matières organiques valorisées et perspectives d'évolution du gisement

M. Charmant rappelle que le modèle de CVE Equimeth repose sur la valorisation des biodéchets. Parmi les 25 000 tonnes de déchets valorisés par an, on dénombre :

- 44% de biodéchets issus des collectivités collectées par Véolia
- 28% de sous-produits industriels essentiellement des graisses
- 29% de résidus agricoles (dont 1000 tonnes/an de fumiers équin et 500 à 1000 tonnes/an de cultures intermédiaires)

S'agissant des évolutions, CVE affirme se concentrer vers une réduction des distances d'approvisionnement en travaillant avec des fournisseurs locaux et en multipliant les points de collecte. Il y a une réelle volonté de tisser un réseau au plus près du site d'implantation en conservant cette exigence sur la qualité.

L'augmentation du volume d'approvisionnement n'est pas envisagée d'autant plus que le méthaniseur n'est pas dimensionné pour accueillir un surplus de matière. Cela exigerait de multiples modifications techniques sur site et la mise à jour du plan d'épandage.

Précisions sur les CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique)

M. Zilliox présente les CIVE dans le but de clarifier toute confusion ou idée préconçue. Une CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique) est une interculture (entre deux cultures alimentaires annuelles) implantée pour des raisons environnementales. Elles sont fréquemment utilisées pour améliorer la rotation des cultures, réduire l'érosion du sol, et éviter le ruissèlement des nitrates, tout en fournissant une source de biomasse renouvelable pour la production d'énergie.

M. Zilliox précise que les CIVE ne se substituent aux cultures principales annuelles destinées à l'alimentation humaine ou animale. En l'occurrence, les CIVE sont utilisées en méthanisation pour leur pouvoir méthanogène et leur structure fibreuse permettent de remplacer des fibres provenant initialement des papeteries mais qui ne sont plus valorisées par Equimeth.

Maitrise des enjeux environnementaux

➤ État des lieux de l'environnement olfactif

Rapport d'activité

Suivi des signalements d'odeurs et résolutions

Émanations récurrentes depuis 2021 à chaque épandage

- Vidange du stockage engrais liquide
- Brassage provoque une émanation de gaz

Solution mise en place :

- Ventilation forcée qui atténue la concentration de gaz odorant (difficilement quantifiable car faible quantité)

Analyse d'émanation de biogaz par prestataire externe.

- une source d'émanation identifiée, corrigée depuis par l'adaptation du temps de séjour.



Contrat de progrès - Comité de suivi - 19/10/2023

Le stockage de la luzerne

En dernière date, M. De Wulf évoque ce qui lui a été présenté par l'exploitant comme un dépôt de luzerne sur une plateforme à l'air libre.

M. Zilliox apporte des précisions en expliquant que la décision de stocker la luzerne en plein air découle d'une situation inattendue, afin de porter assistance à une coopérative qui n'a pas pu la récolter en temps voulu. CVE a donc pris en charge environ 200 à 300 tonnes.

Il ajoute que cette matière végétale peut émettre une odeur liée au processus de tassement qui libère un jus odorant. Ce jus est maintenant collecté et les surfaces nettoyées pour éviter toute émanation.

Maîtrise de l'environnement olfactif sur site

M. Zilliox rappelle les situations sur site où les émissions d'odeurs sont possibles :

- **Matières entrantes**
 - les résidus de cultures de type ensilage sont stockés en extérieur puis recouverts d’une bâche, ils ne génèrent pas d’odeurs s’il sont bien stockés
 - les matières très odorantes sont livrées et stockées dans le bâtiment fermé doté du traitement de l’air (pas d’émission d’odeur)
- **Processus de méthanisation**
 - les cuves sont hermétiques ce qui empêche toute émission d’odeur ou de gaz
- **Matière sortante**
 - le fertilisant organique est stable, mais lorsque sa manipulation est nécessaire, cela peut engendrer des émissions d’odeurs, notamment en mai et fin septembre-début octobre.

Sur une suggestion de M. Zakeossian il est proposé que CVE analyse et caractérise toutes les actions ou postes susceptibles de générer un risque d’odeur et d’anticiper :

- avant chaque activité à risque d’augmenter sa vigilance
- de mettre en place des solutions pérennes pour réduire tout risque

Échange avec l’association AZAMO et dispositif de signalements

M. De Wulf, représentant de Depolia et de l’association AZAMO, composée de sociétés implantées à proximité de Equimeth, a adressé à CVE 14 signalements, exprimant les préoccupations quant aux perturbations olfactives et notamment en lien avec l’accueil du public. Il indique qu’il subsiste des épisodes olfactifs et que les entreprises voisines ont besoin de précisions et engagements à ce sujet.

Rapport d’activité

Visite du site par l’association AZAMO

- **Visite initialement prévue le 17 octobre 2023**
- **Report dès que possible**

Récapitulatif des signalements à la connaissance de AZAMO :

- 28/10/2021 par email
- 14/03/2022 par email
- 06/07/2022 par email
- 13/07/2022 par email
- 19/07/2022 par email
- 10/08/2022 par email
- 11/08/2022 par email
- 22/09/2022 par email
- 07/10/2022 par email
- 08/02/2023 par email
- 03/05/2023 par email
- 18/07/2023 par email
- 22/09/2023 par courrier
- 17/10/2023 par email

et ce jour pour signaler une odeur persistante depuis le début du mois d’octobre.

Contrat de progrès - Comité de suivi - 19/10/2023

Rapport d’activité

Mise en place d’un dispositif de signalement

➤ [Formulaire en ligne](#)

Le formulaire est en ligne

- Accessible via la homepage <https://equimeth.cvegroup.com/> ➔ <https://equimeth.cvegroup.com/perception/>

CVE est à votre écoute à tout moment pour l’amélioration continue

Contrat de progrès - Comité de suivi - 19/10/2023

Engagement de CVE

CVE prend l'engagement de proposer plusieurs mesures qui seront mises en œuvre dès que possible et préparera un bilan sur le sujet pour la prochaine réunion du comité de suivi et notamment :

- La programmation d'une visite de l'association AZAMO sur le site de CVE Equimeth dès que possible.
- L'identification par l'analyse des dates de signalements, des occurrences pour les mettre en regard des activités de Equimeth à ces dates et ainsi identifier les actions susceptibles de causer des émissions d'odeurs, dans le but de prendre les mesures adaptées.

Demande du comité de suivi

- La réalisation d'une enquête pour évaluer comment les habitants du voisinage perçoivent ces odeurs.

➔ Valorisation du CO₂

M. Bremond, responsable QHSE pour CVE explique que le CO₂ est un sous-produit important du biogaz (35% à 45% de CO₂ pour 65 % à 55% de méthane CH₄). L'installation à venir d'un épurateur-liquéfacteur permettra de récupérer ce CO₂ pour le fournir à des entreprises de production alimentaire (carboglance, CO₂ alimentaire).

Le CO₂ biogénique issu de méthanisation, une ressource à valoriser !

- **CO₂ : 35-45% des flux du biogaz**, il faut le valoriser !
- **CO₂ conventionnel**: fort impact environnemental, marché en tension, monopoles, pénuries
- **Demande en forte augmentation** (IAA, boissons, serristes, carbo glace)



Projet pilote : Equimeth (77), MSI 2024
→ env. 2500t/an bioCO₂, qualité alimentaire
→ 100% volume sécurisé vers producteur carboglance

Stratégie DEV:
→ équiper 1 site de méthanisation sur 2
→ 2030: 75kt de CO₂ valorisé
→ Construire label bioCO₂ et réseau sites de production



Fournir un CO₂ biogénique, local, compétitif, dans une démarche d'économie circulaire et répondant aux exigences de qualité de l'industrie agroalimentaire

15

L'utilisation de ce CO₂ contribuera à assurer un approvisionnement durable avec des avantages environnementaux et financiers pour CVE et pour les utilisateurs de CO₂. M. Bremond souligne que le défi principal concerne la certification de la qualité du CO₂. Des informations complémentaires à ce sujet seront présentées lors des prochaines réunions du comité de suivi. La mise en service de cette nouvelle valorisation est à prévoir pour 2030.

Les avantages du CO₂ biogénique issu de la méthanisation

- **Production régulière** (pas de saisonnalité), **stabilité des prix**
- **Sécurité de l'approvisionnement** : maillage territorial, solutions de back-up, réduction de la dépendance aux sources de CO₂ conventionnel



- **Boucle locale et dynamique territoriale**: production régionale, à proximité des consommateurs; économie circulaire créatrice d'emplois, relocalisation de la production de CO₂ en France

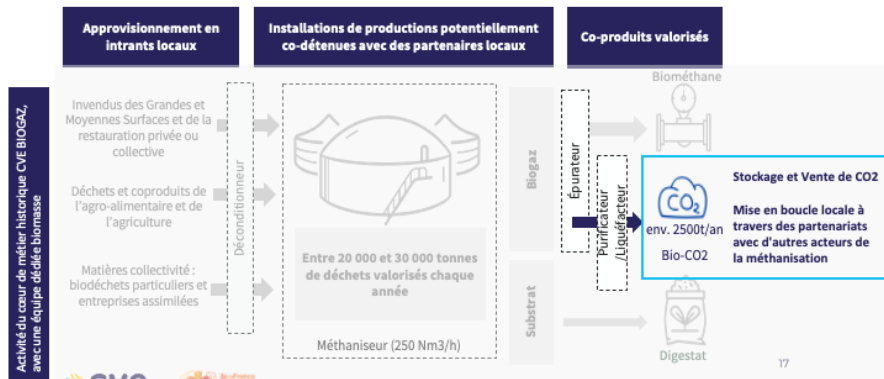


- **Gains financiers** : mutualisation des coûts entre sites, courtes distances de transport
- **Gains environnementaux** : plus de 4000t/an/projet CO₂ évitées, source biogénique, meilleur bilan environnemental (RED II)
- **Un CO₂ de haute qualité** : pur à 99,9% compatible spécifications alimentaires (EIGA, ISBT)



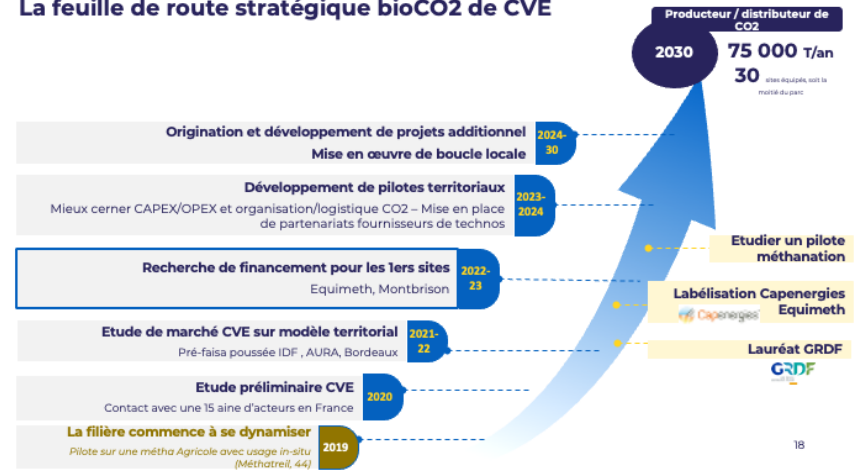
16

La brique purification/liquéfaction du CO₂



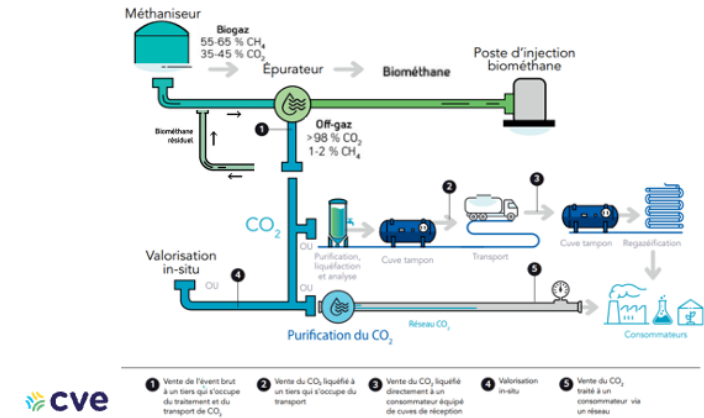
17

La feuille de route stratégique bioCO₂ de CVE



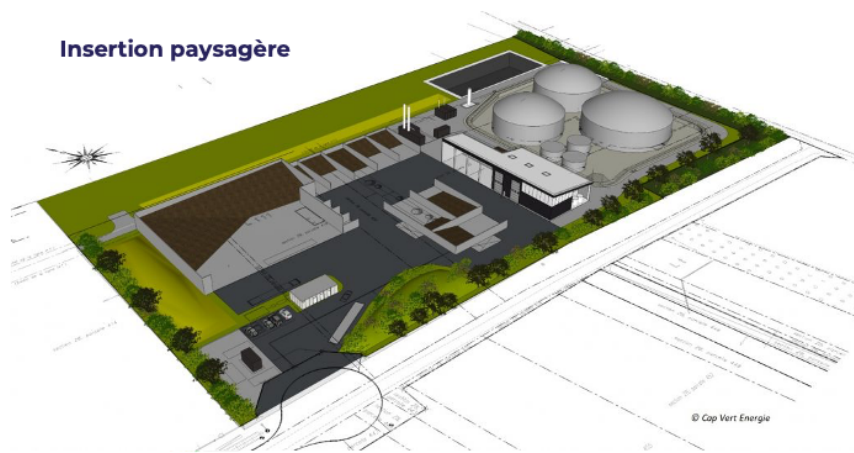
18

Le procédé de valorisation du CO₂ biogénique



19

➔ Insertion paysagère de l'unité



M. Bremond explique que la réflexion concernant la plantation de haies autour du site vise à créer une barrière visuelle avec le voisinage et à prévenir la dispersion des matières céréalières (envol en cas de fort vent). La non-adaptation de certaines espèces les a fait périr lors des dernières canicules. Une nouvelle démarche sera réalisée en partenariat avec un paysagiste local pour choisir les espèces les plus adaptées.

M. Zakeossian encourage CVE à persévérer dans cette voie en veillant à ce que la palette végétale choisie intègre des espèces et des essences qui soient suffisamment robustes face aux changements climatiques, tout en étant économes en termes de consommation d'eau.

Sur cette note, il suggère à CVE et à Mme. Ligonnère, des Eaux de Paris, de collaborer afin qu'un des sujets du prochain comité de suivi porte sur la gestion de la ressource en eau sur le site de Equimeth.

Insertion paysagère



Insertion paysagère



Campagne de fertilisation réalisées

➔ Les campagnes d’engrais liquides en 2023

L’engrais organique – Campagnes réalisées

Bilan campagnes d’épandage engrais liquide – 2023


Campagne de printemps 2023

- **8 900 m³** épandus de **fin janvier** et **mi mai** (soit environ 27j et 400 rotations)
- Epandages sur **Blé en place** (236 ha) ; **Escourgeon** (26 ha) ; **Orge de P.** (37 ha) ; **avant Tournesol** (38 ha) ; **avant Maïs** (21 ha) ; avant **Betteraves** (30 ha) ; **CIVE** (21 ha)
- **409 ha** épandus chez **11 agrí** (soit environ 21 m³/ha et maxi à 29 m³/ha)

Campagne d’été 2023 – en cours

- **8970 m³** épandus : juillet, août, septembre et octobre (soit environ 33j et 383 rotations)
- Epandages sur **CIPAN** avant betteraves/orge de P. (150 ha) ; **CIVE** (35 ha) ; avant **blé/escourgeon** (80 ha) ; avant **Colza** (250 ha) ; avant **moutarde** (17 ha)
- **530 ha** épandus chez **12 agrí** (soit environ 16,8 m³/ha et maxi à 20 m³/ha)

=> Soit un total global annuel de près de **18 000m³** d’engrais liquides épandus sur **940 ha**

  Rappel 2022 : 12 585 m³ de digestat liquide épandus sur 641,44 ha

M. Zilliox explique qu’il s’agit de la première année complète de CVE Equimeth. De fait, la capacité d’épandage a augmenté entre 2022, date de la première campagne, et 2023. Au total près de 18 000 mètres cubes d’engrais liquide ont été épandus sur une superficie de 940 hectares. Aucune augmentation notable de volume n’est envisagée pour les années à venir, car Equimeth est déjà très contraint par le calendrier d’épandage et les conditions météorologiques, en revanche un travail est possible sur l’amélioration des propriétés fertilisantes.

	Printemps 2022	Été 2022	Printemps 2023	Été 2023
Volume de fertilisants liquide épandus (m³)	3300	9300	8900	8970
Surface (ha)	140	500	409	530

L’engrais organique – Campagnes réalisées

Bilan campagnes d’épandage engrais liquide – 2023



➔ La campagne d'engrais solide

L'engrais organique – Campagnes réalisées

Bilan campagne d'épandage engrais solide – 2023

Campagne d'été 2023

- 475 t épandues : début août (soit environ 2) et 20 rotations)
- Epandages sur CIPAN avant betteraves/orge de P. (23 ha) ; avant Colza (16 ha)
- 39 ha épandus chez 3 agr (soit environ 12 t/ha)



cve

Énergies

	Été 2022	Été 2023
Volume de fertilisants solide épandus (tonnes)	1600	8970
Surface (ha)	104	530
Fertilisants solide épandus (tonne/ha)	15	12
Nombre d'agriculteurs	5	3

➔ Témoignage d'un agriculteur

M. Billard, agriculteur de la commune d'Episy, a un partenariat avec CVE. Il cultive 20 hectares de cultures intermédiaires à vocation énergétique

(CIVE) pour Equimeth. Il reçoit en échange l'engrais organique produit par le méthaniseur qui lui offre de nombreux avantages :

- ❑ Économique - Il constate une forte réduction des coûts. Le tarif des engrais chimiques a augmenté de 250 € à 1 200 € la tonne, cela incite à privilégier des alternatives locales et économiques.
- ❑ Organisationnel - La gestion de son exploitation agricole est simplifiée grâce à la prise en charge de l'épandage par le prestataire agricole de CVE.
- ❑ Agronomique - L'enrichissement du sol en matière organique naturelle favorise la vie du sol, « *Un sol vivant est plus productif qu'un sol inerte* ».

Témoignage d'un agriculteur

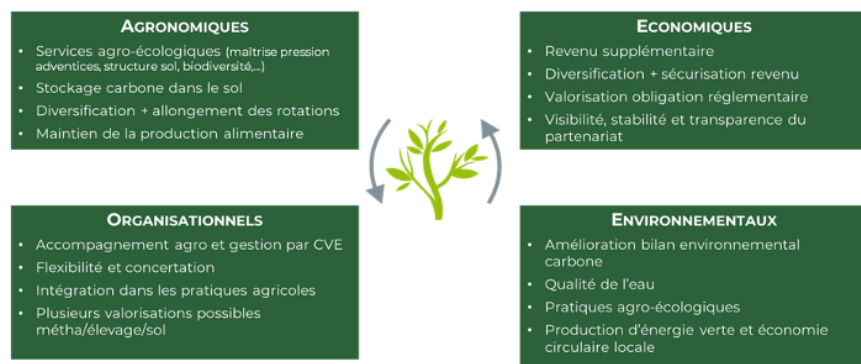
Témoignage de Patrick Billard



Agriculteur du plan d'épandage sur la commune de Episy

Producteur de CIVE





Ces avantages notables soulèvent une interrogation de la part d'un participant concernant la concurrence entre agriculteurs pour l'accès à ce fertilisant organique naturel. Si cette matière est valorisée localement, pourquoi ne pas privilégier les agriculteurs Seine et Marnais et avoir intégré ceux de l'Yonne ?

M. Zilliox explique que la priorité est de fournir le fertilisant naturel aux agriculteurs qui ont fait confiance à CVE dès le démarrage du projet. C'est pourquoi, certains agriculteurs de l'Yonne situés sur les communes de Villeblevin et Saint-Agnan, à environ 20-25 km de CVE Equimeth, sont concernés. Ils entendent maintenir cette relation de confiance tout en priorisant les agriculteurs situés à proximité de leur site.

M. Zilliox précise que plusieurs critères sont pris en compte pour contractualiser de nouveaux agriculteurs. Si les agriculteurs locaux répondent à leur cahier des charges, alors ils sont ouverts à de nouveaux partenariats.

Prochaines étapes

Le comité de suivi valide l'idée de se planifier 2 comités de suivi par an pour suivre les périodes d'épandage.

La date du prochain comité de suivi est fixée au **jeudi 7 mars 2024 à 17h30**.

Contact

L'équipe de CVE est joignable à tout moment via le site web ou l'adresse email dédiée :

<https://equimeth.cvegroup.com>

equimeth@cvegroup.com